

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 7 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, dûment convoqué le 1^{er} octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence du Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Absent excusé représenté : Mme Monique PINET pouvoir à M. Roger PERRIN.

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCAILLOU.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2024-1007001 examinée le 07/10/2024 - Fin du contrat de bail - Salle paroissiale de Saint Clément

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de résilier le bail emphytéotique sur les parcelles C864 et C 865 de la commune de Saint Clément conclu le 16/09/2008 avec l'association « La Saint Martinoise » ; autorise le président ou son représentant (1er Vice-président) à signer toutes pièces relatives à cette décision et notamment l'acte à recevoir par Maître Dumas pour le contrat de résiliation sans indemnités du bail emphytéotique reçu par Maître Clémenson le 16 septembre 2008 ayant fait l'objet d'un avenant le 21 décembre 2013 en requérant s'il y a lieu la publication de l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant constitution de la communauté de communes Val'Eyrieux.

Délibération n° 2024-1007002 examinée le 07/10/2024 - Modification de la délibération autorisant la signature de l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 avec les services de la sous-préfecture de Tournon sur Rhône, relatif à la télétransmission des actes de la commande publique et des actes d'urbanisme ; charge Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (acquisition éventuelle d'une clé de télétransmission, paramétrages informatiques...).

Délibération n° 2024-1007003 examinée le 07/10/2024 - Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre du centre omnisport

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre omnisports intercommunal sur la commune du Cheylard avec le groupement retenu.

Délibération n° 2024-1007004 examinée le 07/10/2024 - 20 ans de L'Arche des Métiers et 20 ans de coordination de la Fête de la science en Ardèche : demande de subvention à la Région

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite une subvention de 20 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions liées aux 20 ans de L'Arche des Métiers et de la coordination de la Fête de la science ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-1007005 examinée le 07/10/2024 - Co-réalisation d'une exposition de culture scientifique « Graines, comment naissent les plantes ? » : demande de subvention à la Région

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite une subvention de 17 500 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de l'exposition de culture scientifique « Graines, comment naissent les plantes ? » ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-1007006 examinée le 07/10/2024 - Accueil de l'exposition temporaire Cervorama à L'Arche des Métiers : demande de réaffectation d'une subvention de la Région

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, sollicite une réaffectation de la subvention de 28 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'opération : exposition temporaire 2025 de L'Arche des Métiers ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-1007007 examinée le 07/10/2024 - Convention avec la Chambre d'Agriculture pour élaboration du diagnostic agricole préalable au PLUi de Val'Eyrieux

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à signer la convention opérationnelle de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ; autorise l'inscription au budget des crédits nécessaires ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-1007008 examinée le 07/10/2024 - Création d'un réseau de collecte des eaux usées, sur la commune de Chanéac : attribution

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide la proposition de la commission d'ouverture des plis ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux avec le GROUPEMENT CHRISTIAN FAURIE TP/ BOUCHARDON TP ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Délibération n° 2024-1007009 examinée le 07/10/2024 - Mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village, sur la commune de St Jeure d'Andaure : attribution

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide la proposition de la commission d'ouverture des plis ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux avec le GROUPEMENT CHRISTIAN FAURIE TP/ BOUCHARDON TP ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Délibération n° 2024-1007010 examinée le 07/10/2024 - Création d'une station d'épuration et d'un réseau d'eaux usées et poste de relevage, sur la commune de St Barthélemy le Meil : attribution

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide la proposition de la commission d'ouverture des plis ; autorise M. le Président à signer les marchés de travaux avec l'entreprise ISTEPP (lot 1) et l'entreprise MBTP (lot 2) ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.